

**La filiation des enfants nés à l'étranger
d'une gestation pour autrui :
perspectives de droit interne et de droit comparé**

*Tables rondes organisées par le Centre de droit de la famille
(Equipe Louis Josserand, Université Jean Moulin Lyon 3)
et la Société de législation comparée.*

Paris, le 6 février 2025
(16h/19h)
Institut national des formations du notariat,
10, rue Traversière, 75012 Paris

Première table ronde. *Le contrôle des décisions étrangères établissant la filiation d'un enfant né d'une gestation pour autrui au lendemain des arrêts du 2 octobre 2024 et du 14 novembre 2024.*

Présidence, C. Champalaune, présidente de la Première chambre civile de la Cour de cassation

Intervenants : Christine Bidaud (Université Jean Moulin, Lyon 3), Michel Farge (Université de Grenoble), Delphine Eskenazi (avocate au Barreau de Paris), Samuel Fulli-Lemaire (Université de Strasbourg), Fabien Marchadier (Université de Poitiers).

Débat : quelle alternative ? modérateur : Vincent Egea (Université d'Aix-Marseille), avec A. Caron-Dégliise (avocate générale à la Cour de cassation) et Hugues Fulchiron (conseiller SE à la Cour de cassation).

Seconde table ronde. *La réception de la filiation des enfants nés d'une gestation pour autrui en droit comparé*

Présidence : François Molinié, président de la Société de législation comparée

Intervenants : Mirzia Bianca (Université La Sapienza, Rome), Cristina Guillarte (Université de Valladolid), Guillaume Kessler (Université de Chambéry), Andréanne Malacket (Université de Sherbrooke, Québec).

Débat : Réalité biologique et filiation aujourd'hui. Modératrice : Rebecca Legendre (Université de Nanterre), avec Jeremy Houssier (Université de Reims), Jehanne Sosson (Université de Louvain-la-neuve) et Irène Théry (Ecole des hautes études en sciences sociales).